



Encadrement technique :

ET-PB_047 – Détecteurs d'occupation pour un hôtel

Catégorie :

Régulation

Mise en contexte

Dans un hôtel, les clients peuvent changer la température de consigne de leur chambre et ainsi faire augmenter la consommation d'énergie, et ce, même une fois qu'ils ont quitté la chambre. Les thermostats avec détection d'occupation (DO) ramènent la température à un point de consigne déterminé dès que le client sort de la chambre ou lorsque celle-ci n'est pas occupée.

Pareils détecteurs d'occupation peuvent également servir dans les motels.

Certains fournisseurs affirment que ces détecteurs permettent de réduire de 40 % la consommation d'énergie des systèmes CVCA pour les chambres. Il est à noter qu'une certaine centralisation des commandes est proposée.

Question

Est-ce une mesure admissible dans le cadre du programme Bâtiments et, le cas échéant, quelles économies permet-elle de réaliser ?

Réponse

Cette mesure est admissible dans le cadre du programme Bâtiments, pour un bâtiment existant seulement.

Les économies d'énergie admissibles sont établies comme suit :

- a) Lorsque les systèmes CVCA desservant les chambres admettent de l'air neuf : les économies d'énergie admissibles sont de **10 %** et concernent la consommation aux fins du chauffage et de la climatisation des chambres (y compris de l'air neuf) ;
- b) Lorsque les systèmes CVCA desservant les chambres n'admettent pas d'air neuf : les économies d'énergie admissibles sont de **25 %** et concernent la consommation aux fins du chauffage et de la climatisation des chambres.

La méthode de calcul de la consommation d'énergie doit être fondée sur les données météorologiques (ou sur une simulation SIMEB).